

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Catherine FAUCHE, Paul DOITEAU-LEVÉE, Patrick POTTIER, Corinne GUILLON.

Étaient absents : Françoise MAIRESSE (pouvoir à Lydie FAURE),

Secrétaire de séance : Éric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 16 février 2024
- Point urbanisme
- Subventions
- Taux d'imposition des taxes locales 2024
- Présentation et vote du budget primitif 2024
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2024 est validé par tous les membres du conseil présents.

POINT URBANISME :

- Déclaration préalable de Mr Aurélien BORDENET pour construction d'une serre agricole
- Annulation de la déclaration préalable de Mr Eric GUILLON pour création d'une chaufferie car demande de pièces complémentaires restée sans réponse.
- Demande de CU de Madame Sophie DE JOCAS en vue d'une construction de maison sur son terrain à Chatel La Lune.

SUBVENTIONS :

Madame Le Maire rappelle la liste des demandes de subvention reçues pour 2024.

Ont été accordées à la majorité les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	
BENEFICIAIRE	MONTANT
AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	60,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - BEAUMONT LE ROGER	100,00 €
RESTO DU CŒUR - GRAVIGNY	100,00 €
RP DE MAISTRE - BEAUMESNIL	50,00 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024 :

Madame Le Maire expose au conseil que nous devons déterminer si nous augmentons ou pas les taux communaux des taxes directes locales, et si c'est le cas, nous devons décider et voter les nouveaux taux.

Elle rappelle qu'une augmentation se fera naturellement par l'augmentation de la base d'imposition par l'état.

Patrick POTTIER demande s'il serait possible de baisser nos taux pour compenser l'augmentation de l'état. Madame Le Maire répond qu'en tout état de cause nous pourrions baisser nos taux mais que de ne pas les augmenter représente déjà un effort sans

oublier que nous assumons aussi (pour le moment) la participation à la construction de la piscine de Bernay qui est de 3.957,44€/an.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité que, cette année encore, nous n'augmenterons pas les taux communaux à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 26,48%
- Taxe foncière non bâtie : 21,14%
- Taxe d'habitation : 7,04%

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Madame Le Maire présente au conseil le budget primitif 2024, lequel se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 234.777,07€
Recettes de fonctionnement : 173.421,54€
Report excédent : 197.362,00€

Dépenses d'investissement : 93.309,67€
Report déficit : 106.498,00€
Recettes d'investissement : 199.808,47

Après délibération, le budget primitif est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Madame Le Maire souhaite faire le point sur les événements à prévoir pour 2024 :

FETE DES VOISINS :

Le 15 juin 2024

Devis DJ « MANO MUSIQUE » à 500€ accepté par le conseil

Apéritif offert par la mairie.

REPAS COMMUNAL :

Le 05 octobre 2024

Apéritif offert par la mairie.

Menu à définir plus tard.

Animation par « LES DEUX GRABUGEURS »

Madame Le Maire propose une prestation de « close-up » par un mentaliste. A confirmer selon le tarif.

La participation sera la même que l'an dernier : 25€ par personne.

11 NOVEMBRE 2024 :

Nous aurons la visite de notre sénatrice Madame Kristina PLUCHET.

Apéritif offert par la mairie après la cérémonie.

CONCERT DE NOEL A L'EGLISE :

Le 30 novembre 2024

Concert à définir

GOUTER DE NOEL :

Le 15 décembre 2024

Animation à confirmer : Patrick POTTIER soumet au conseil le spectacle produit par Véronique BONNAUDET. A voir si Véronique est disponible et quel est son tarif. Mr HART propose également de nous offrir un spectacle avec le Père Noël.

Bons d'achat seniors à 50€.

Bons d'achat enfants à 30€. A valoir au Leclerc Menneval (centre culturel et Hyper rayons jouets, livres et confiseries)

TOUR DE TABLE :

Corinne GUILLON nous informe que des arbres sont couchés sur le chemin le long de la Risle. Paul DOITEAU-LEVEE se propose de les couper.

Lydie FAURE :

- demande quand seront retirés les poteaux du chemin de l'Orée du Bois au Milan. Madame Le Maire lui répond qu'elle ne cesse de relancer SIEGE à ce sujet. Ils attendent qu'Orange passe la fibre.
- demande ce qu'il en est des poubelles notamment pour les résidences secondaires. Il avait été annoncé qu'un container serait installé devant la mairie dans lequel les résidents secondaires munis d'un badge pourraient y déposer leurs sacs d'ordures ménagères. Madame Le Maire répond qu'elle n'a pas plus de nouvelles et qu'elle va relancer INTERCOM à nouveau.
- Souhaiterait que les conseils reprennent le 1^{er} vendredi de chaque mois. Madame Le Maire répond que ces deux derniers conseils étaient exceptionnels car il s'agissait du vote du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024. Les prochains conseils se feront de nouveau le 1^{er} vendredi.
- Informe le conseil que sur une parcelle route de la forêt il y a des chèvres qui parfois sortent du terrain et se retrouvent sur la route. Cela pourrait être dangereux. Elle demande à qui est cette parcelle. Madame Le Maire va se renseigner.

Françoise MAIRESSE par l'intermédiaire de Lydie FAURE demande s'il serait possible d'inclure les résidences secondaires pour le cadeau des 80 ans ? C'est accepté par l'ensemble des conseillers présents.

Catherine FAUCHE :

- demande si la ligne orange a été réparée chez Mr et Mme FLORENT au Chatelier St Pierre. Madame Le maire confirme que cela a été fait dans la semaine qui a suivi la déclaration.
- S'inquiète de ce que fait la famille GOBERT/HART. Il semble qu'il y ait des constructions en cours, des mobil-homes. Madame Le Maire précise qu'elle est allée sur place avec Eric DEJEAN-SERVIÈRES afin de faire le point avec eux. Mr HART est ensuite venu à la mairie pour récupérer tous les documents pour régulariser les constructions et faire la demande d'une nouvelle. Et la semaine suivante, il a envoyé à la mairie des photos prouvant la plantation de 150 cyprès de 1,80m autour de son terrain ceci afin de préserver la vue des voisins.
- Nous informe que la taille des haies pour les agriculteurs est possible cette année jusqu'au 15 avril. C'est un mois de plus que l'an dernier.

Séance levée à 21h15

Josette MUSSET
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Musset', written over an official circular stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'Mairie' at the top, 'Le Noyer en Ouche' at the bottom, and 'Département de la Haute-Saône' in the center. In the middle of the stamp is a small illustration of a castle or chateau.